

DÉCOLLETAGE

FRANK ET PIGNARD EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

ENTREPRISE EMBLÉMATIQUE DE LA VALLÉE DE L'ARVE, FRANK ET PIGNARD EST EN DIFFICULTÉ. CE SONT 370 EMPLOIS QUI SONT MENACÉS.

Par Éric Renevier

« Si vous vous demandez pourquoi Frank et Pignard a un problème, vous passez à côté de la vraie question : la problématique est beaucoup plus large, c'est celle du Covid-19 », insiste Marc Horellou, dirigeant-actionnaire de Frank et Pignard Technology (F&P) à Thyez.

IL VA falloir AJUSTER LA MASSE SALARIALE, MALHEUREUSEMENT.

Marc Horellou, actionnaire-dirigeant

Depuis 2018, F&P est détenue par un consortium réunissant Kartesis et Alpen'Tech (le groupe de Marc Horellou), deux solides décolleteurs haut-savoyards, ainsi qu'Akwel (ex-MGI Coutier), le grand équipementier de l'Ain, et le Crédit Agricole. Ce consortium s'est appliqué à redresser les fondamentaux. « Nous sommes parvenus à retrouver un niveau satisfaisant en termes de respect des délais comme de qualité des pièces », explique Marc Horellou. Problème : les commandes n'ont pas suffisamment suivi. « Certains clients qui avaient annoncé soutenir notre projet n'ont pas été au rendez-vous », soupire le dirigeant.

Fragile, l'entreprise a été laminée par la crise sanitaire. « Pendant le confinement, nous avons tourné à 20 % de notre niveau normal. Là, nous sommes remontés à tout juste 30 % », précise Marc Horellou. Et encore, un tiers des ventes provient de commandes apportées par ses actionnaires, Alpen'Tech et Akwel.

Frank et Pignard a donc été placée en redressement judiciaire mardi 2 juin.



« Cette crise est bien plus dure que celle de 2008-2009 et elle va être longue », commente le dirigeant. Il table sur un secteur automobile à -45 % cette année et encore à -30 % en 2021 (par rapport à 2019). Impossible alors de maintenir F&P dans sa dimension actuelle (environ 370 salariés). « Il va falloir faire des économies partout où cela est possible et ajuster la masse salariale, malheureusement. »

SYNDICATS EN COLÈRE

Dans quelle mesure et avec quel pilote ? « Trois des quatre actionnaires actuels restent en soutien », glisse simplement Marc Horellou. Cession, plan de continuation ou liquidation : le tribunal tranchera.

LICENCIEMENTS

« Depuis plus d'un mois le chiffre de 200 suppressions de postes circule », soupirent les élus CGT et CFTC, en dénonçant au passage un potentiel effet d'aubaine pour la direction. L'ordonnance du 20 mai modifie en effet certaines modalités d'exécution du redressement judiciaire et de reprise de la société, dans un sens plus favorable à l'entreprise débitrice et au dirigeant en poste.

Une situation qui fait bondir des représentants du personnel, pas convaincus du tout que la crise sanitaire soit la cause de tous leurs malheurs. L'UNSA et Sud, minoritaires, préférèrent rester silencieux ; CGT et CFTC montent au créneau. « Nous interpellons la direction depuis de nombreuses années pour diversifier la production, notamment vers le médical », soulignent-ils. « Mais nous ne sommes pas écoutés : le dialogue social est impossible. »

La date limite pour le dépôt des offres a été fixée au jeudi 25 juin par le tribunal. Les discussions s'annoncent tendues sur les modalités de reprise de l'entreprise. Celles qui suivront, sur les modalités des suppressions de postes le seront au moins autant. ■

UNE ENTREPRISE SYMBOLIQUE

Dans le monde du décolletage, Frank et Pignard est un symbole, à plus d'un titre. Vendue par son propriétaire familial à Autocam en 1998, elle symbolise la mondialisation triomphante. Reprise onze ans plus tard à l'Américain, confronté à la crise de 2008-2009, par Maïke Automotive, un groupe indépendant bien local, elle incarne la résilience du modèle haut-savoyard. Et quand, début 2018, Maïke finit découpé en morceaux au tribunal de commerce, F&P symbolise à la fois les problématiques de taille critique et d'ultra-dépendance au secteur automobile. En vingt ans, l'ex-fleuron a perdu un tiers de son chiffre d'affaires (73 millions d'euros en 1998 ; 46 millions en 2018) et plus de la moitié de son effectif (de 1 050 à moins de 500 salariés, intérimaires compris).